



Rencontre formation avec les parents délégués

Samedi 14 novembre 2020

Stéphane TROUSSEL

Président du Conseil départemental

Emmanuel CONSTANT

Vice-président chargé de l'éducation (collèges/éducation culturelle et
artistique/projet éducatif départemental)

Le Département en quelques chiffres



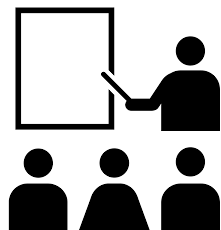
Population totale au 01/01/2020
1 623 111



Plus **jeune département** d'Ile-de-France
[29% de la population âgée de – 20 ans]

27,8% des ménages **sous le seuil de pauvreté**
(<60% revenu médian)

Contraste entre une **économie dynamique** avec plusieurs
pôles de compétitivité et un **taux de chômage élevé**



**80 COLLEGES INSCRITS
(63,2%)
DANS DES DISPOSITIFS REP
A LA RENTREE 2020**



24,5% diplômés de l'enseignement supérieur en
Seine-Saint-Denis / **39,5%** en IDF*

40,2% de la population de plus de 15 ans sans aucun
diplôme/ **27,2%** en IDF*

Fortes ambitions des élus sur **l'éducation et la jeunesse**
dans le département

* Données Insee -2017

LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE POUR L'ÉDUCATION

640

MILLIONS D'EUROS

investis entre 2015 et 2020 dans la construction
et la rénovation des collèges



+ de 7

MILLIONS D'EUROS

consacrés aux 80 parcours culturels,
sportifs, voyages scolaires,...

4,5

MILLIONS DE REPAS

servis chaque année dans les cantines



3

**AIDES DÉPARTEMENTALES
DIRECTES AUX FAMILLES**

Chèque réussite de 200 euros pour
les élèves de 6^e, subvention Imagin'R,
aide à la restauration



+ de 1 300

AGENTS TECHNIQUES

qui assurent l'accueil, l'entretien
et la restauration dans les collèges



10
**NOUVEAUX
COLLÈGES**

construits entre 2010 et 2020, le
Département passe de 120 à 130
établissements



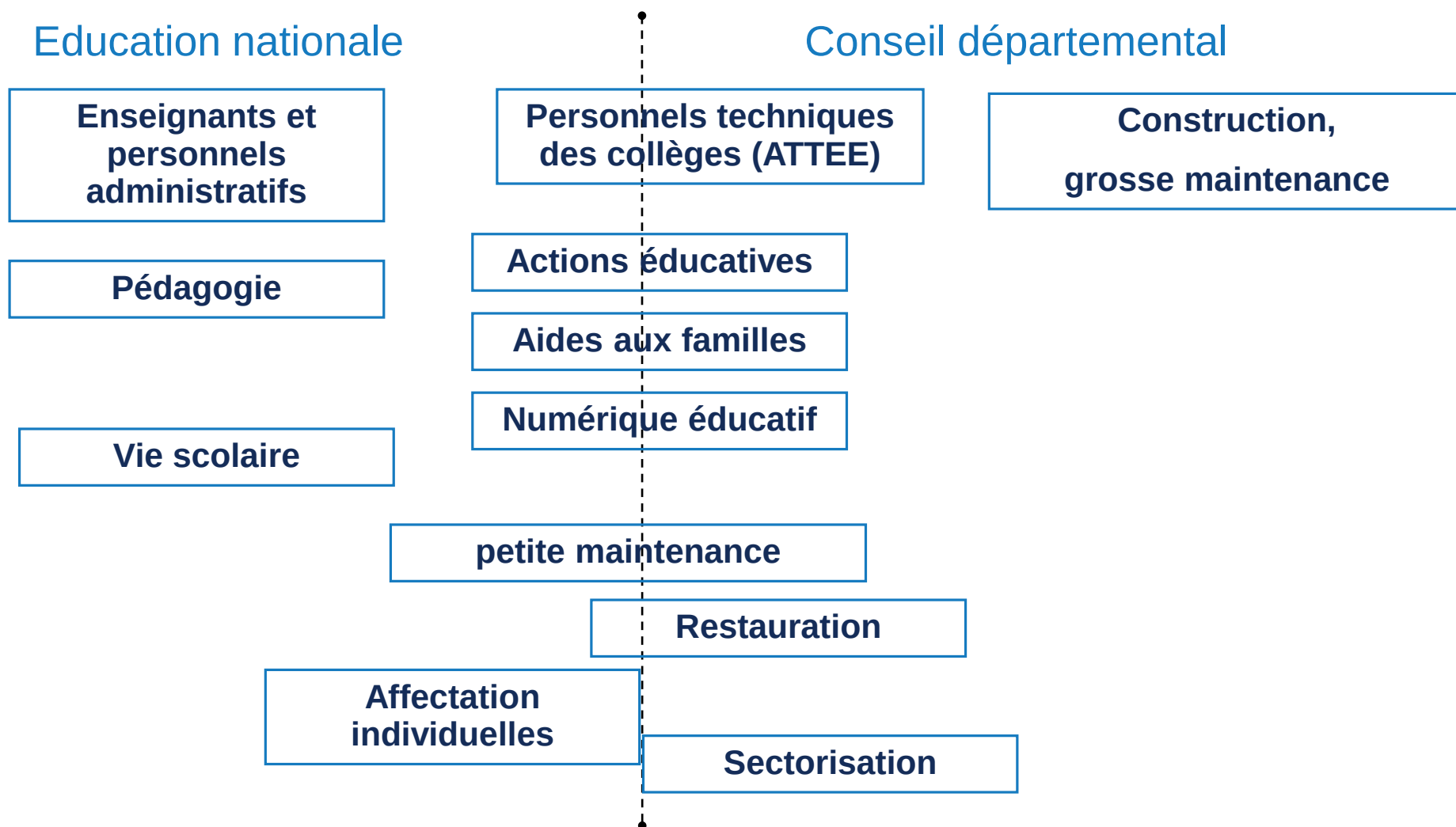
100%
DES COLLÈGES

équipés en tablettes
numériques

**SOCIÉTÉ
ET CITOYENNETÉ**



La répartition des compétences entre l'Éducation nationale et le Conseil départemental



Direction de l'éducation et de la jeunesse

Directrice : **Alice Giralte**
Directrice Adjointe : **Marianne Falaize**
Directeur Adjoint : **Frédéric Corriol**
Directrice Déléguée : **Saadia Bouy-Sahali**

Communication
Aïssata Camara
Pôle Sectorisation et démographie scolaire
Jonathan Buck
Directrice projet Jeux olympiques et paralympiques
Stéphanie Gourdol
Pôle Technologies Innovantes de l'Education
Didier Butel
Pôle Prévention des risques
Pierre Barret

Service du projet éducatif
et de la jeunesse

Cheffe de service
Mailys Gourier

Cheffe de service adjointe
Barbara De paz

Service accueil,
restauration durable,
entretien des collèges

Chef de service
En attente nomination

Chef de service adjoint:
En attente nomination

**Bureau ressources humaines
et accueil**
Murielle Helion

**Bureau gestion des cuisines
et production**
En attente nomination

**Bureau restauration durable
et démarche qualité**
En attente nomination

Service de la maîtrise
d'ouvrage des collèges

Chef de service
Frédéric Corriol

Chef de service adjoint
Philippe Lapalus

Bureau de la maîtrise d'ouvrage
Gilles Hamet

Secteur études et dessin
Guy Challier

Service des relations
avec les collèges

Chef de service
Pierre André Vaquin

Cheffe de service adjoint-e
Sara Nanaa
Chef de service adjoint
Sébastien Grégoire

Bureau des finances des collèges
Virgile Perrot

Unité territoriale 1
Chef de bureau : Yahya Kaamouchi
Cheffe de bureau adjointe : Emilie Macherowski

Unité territoriale 2
Cheffe de bureau : Guenaël Tibonnier
Chef de bureau adjoint : Nordin Jaali

Unité territoriale 3
Chef de bureau : Eric Fourdrinier
Cheffe de bureau adjointe : Sophie Atayi-Yantio

Unité territoriale 4
Chef.fe de bureau : en attente nomination
Chef de bureau adjoint : Jérôme Houdin

Bureau maintenance énergie
Nabiha Briki

Équipes mobiles espaces verts
électricité, territoriales

Service des affaires générales

Chef de service :
En attente nomination

Chef de service adjoint
Salim Cissé

**Bureau du pilotage
et de la qualité budgétaire**
Salim Cissé

**Bureau de la commande
Publique et des achats**
Lamine Bah

**Bureau des ressources
humaines, informatiques
et logistiques**
En attente nomination

seine-saint-denis

LE DÉPARTEMENT

La carte du département référence les quatre unités en charge de votre collège, et vous permet d'identifier votre interlocuteur au quotidien.

UNITÉ TERRITORIALE 1

Villes concernées:

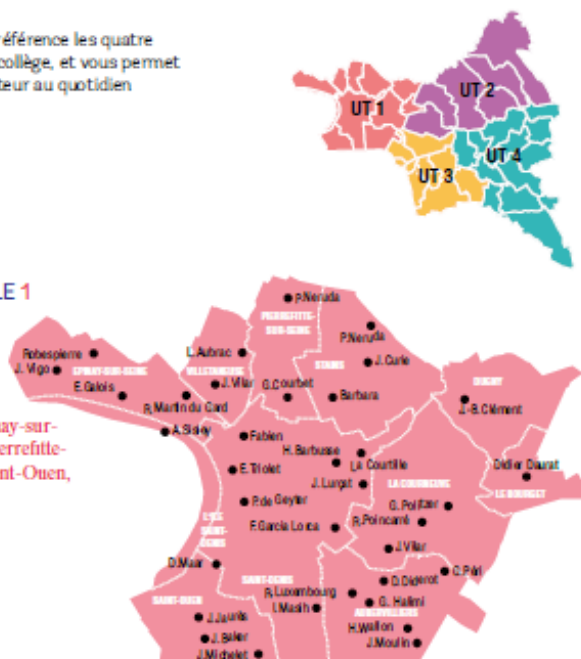
Aubervilliers, Le Bourget, La Courneuve, Dugny, Eptigny-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villefermeuse.

Chef de bureau:

Yahya KAAMOUCHE

Cheffe de bureau adjointe:

Emilie MACHEROWSKI



UNITÉ TERRITORIALE 3

Villes concernées:

Bagnole, Bobigny, Les Lilas, Montreuil-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Pantin, Le Pré Saint-Gervais, Romainville, Rosny-sous-Bois.

Chef de bureau: Eric FOURDRINIER

Cheffe de bureau adjointe:

Sophie ATAYI-YANTIO



UNITÉ TERRITORIALE 2

Villes concernées:

Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Drancy, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte.

Cheffe de bureau:

Guenaël TIBONNIER

Chef de bureau adjoint:

Nordin JAALI



UNITÉ TERRITORIALE 4

Villes concernées:

Bondy, Clichy-sous-Bois, Gagny, Gournay-sur-Marne, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Les Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Vaujours, Villemomble.

Chef de bureau:

En attente nomination

Chef de bureau adjoint:

Jérôme HOUDIN



Respect du protocole sanitaire renforcé

Exigences du protocole	Actions mises en œuvre par le Conseil départemental en lien avec les collèges
Règles de distanciation physique	- Accompagnement à l'aménagement des espaces (mobilier, logistique) - Dotation en matériel numérique
Application des gestes barrières	- Information sur les consignes sanitaires - Dotation en masques (élèves et agents) - Dotation en gels et produits - Maintenance des systèmes d'aération
Limitation du brassage des élèves	- Mise en œuvre de dispositions spécifiques pour la restauration (menus simplifiés, nouvelle organisation demi-pension et suivi sanitaire) - Accompagnement des EPLE pour la gestion des flux (barrières, appui agents de maintenance)

Respect du protocole sanitaire renforcé

Exigences du protocole	Actions mises en œuvre par le Conseil départemental en lien avec les collèges
Nettoyage et désinfection des locaux et matériels	- Transmission de consignes sanitaires renforcées aux ATTEE : nettoyage régulier des points de contacts, des grandes surfaces et des espaces de restauration - Effort budgétaire important pour garantir le remplacement des agents – notamment vulnérables (agents d’insertion, contrats aidés et CDD)
Formation, information et communication	- Transmission de support de communication sur la mise en œuvre du protocole sanitaire - Formation des agents techniques départementaux en lien avec les collèges - Suivi des situations individuelles complexes en lien avec la médecine de prévention



L'Espace Numérique de Travail : « Webcollège »

Depuis le mois de septembre, le Département de la Seine-Saint-Denis propose un nouvel Espace Numérique de Travail « **Webcollège** ».

Cette nouvelle plateforme de l'éditeur KOSMOS remplace l'outil « Itslearning » que nous avons tous utilisé pendant 4 ans et est déployée dans les 130 collèges du Département.

➔ **Pour découvrir l'outil**, rendez-vous à l'adresse suivante :

- « www.webcollege.seinesaintdenis.fr »
- OU « nomducollège.webcollege.seinesaintdenis.fr »

➔ **Pour vous connecter :**

- cocher la case « **élève ou parent** » puis **valider**
- et ensuite, saisissez votre **identifiant** et **mot de passe** (provisoire à modifier dès la 1^{ère} connexion) qui vous ont été communiqués en début d'année par l'équipe de direction du collège de votre enfant.

Plus simple et plus intuitif, notre Webcollège est encore **plus facile à utiliser**. Il permet d'accéder au portail du collège ou de la collectivité sans se déconnecter

→ sélection à faire au niveau du bandeau du haut, à droite dans « **Mes portails** ».



- **Le portail du Département** permet de retrouver toutes les informations utiles en lien avec l'Education et la scolarité de votre enfant
 - les aides départementales, le protocole sanitaire mis en place, les projets menés par des établissements et financés par le Département (vidéo,...)
- **Le portail de l'établissement** où vous pourrez retrouver toute l'actualité du collège et les informations relatives à la scolarité de votre enfant
 - emploi du temps, notes, absences,...

Par ailleurs, tous les portails sont reliés pour faciliter les échanges. Par exemple, si des professeur.e.s de différents collèges développent des projets communs, ils peuvent facilement communiquer.

Le Gestionnaire d'Accès aux Ressources (GAR) permet à chaque utilisateur l'accès sécurisé à toutes les ressources numériques en conformité avec la réglementation de protection des données. Il agit comme un filtre sécurisant en contrôlant les données à caractère personnel des élèves et des enseignant.e.s qui sont échangées entre les établissements et les fournisseurs de ressources.

Par ailleurs, afin de permettre l'organisation de réunions avec l'équipe de direction ou les enseignant.e.s du collège, **la visioconférence est désormais accessible** depuis Webcollège. Pour le moment, les parents et les élèves ne peuvent pas être organisateur d'une visioconférence dans l'outil mais ont tous la possibilité de participer à des réunions.



Projet Éducatif Départemental

Objectifs de l'action éducative volontariste du Département :

- Promouvoir l'enseignement public
- Trouver des leviers contre l'évitement scolaire, favoriser l'attractivité des collèges publics
- Contribuer à la réussite éducative
- Favoriser l'émancipation personnelle des collégien.ne.s, leur apporter des compétences complémentaires (artistiques, culturelles, sportives, citoyennes...)

Nos enjeux dans la mise en œuvre :

- Bien coordonner les actions éducatives avec les projets d'établissement
- Bien coordonner notre offre de service avec celle des communes et des acteurs locaux, ancrer notre action sur le territoire de votre établissement
- Faire du sur-mesure en partant de vos besoins



**Le Département accompagne les projets
sur plusieurs thématiques**

Axe 1 « Eveiller l'esprit critique des adolescent.e.s, développer l'autonomie de la pensée et permettre l'émancipation individuelle »

- **Education à la citoyenneté** : engagement et valeurs de solidarité, lutte contre les discriminations, participation citoyenne, citoyenneté mondiale, citoyenneté européenne...
- **Education au développement durable** : formation des éco-délégués, démarches globales d'éducation au développement durable dans le collège, développement de la culture scientifique, lutte contre le gaspillage alimentaire, maîtrise des énergies, mobilités douces (vélo), qualité de l'air...
- **Education artistique et culturelle**, découverte du patrimoine et du territoire, programmes de résidences
- **Liberté d'expression et éducation aux médias** : « 130 parrains.marraines pour 130 collèges », actions de soutien à la liberté d'expression, résidences de journalistes, ateliers d'éducation aux médias, collégien.ne.s jeunes reporters



Le Département accompagne les projets sur plusieurs thématiques

Axe 2 « Découvrir des métiers et l'environnement économique de son territoire »

- Plate-forme « mon stage de 3ème »
- Parcours de découverte des métiers, connaissance des codes de l'entreprise, coachings...

Axe 3 « Agir en faveur d'un climat scolaire serein et apaisé pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien-être des adolescent.e.s »

- Prévention des violences : lutte contre le harcèlement, prévention du cyberharcèlement, égalité filles-garçons, développement des compétences psycho-sociales...
- Lutte contre le décrochage scolaire et remobilisation scolaire
- Actions favorisant la santé et le bien-être : santé sexuelle, prévention des risques, nutrition et diététique, développement du sport-santé...
- Développement de la coéducation
- Soutien aux projets pédagogiques des internats



Comment le Département peut-il vous accompagner ?

Le Département intervient :

- En finançant deux fédérations de parents d'élèves implantées à l'échelon départemental (FCPE et PEEP)
- En finançant des projets co-construits entre les parents et les établissements scolaires

Quelques exemples :

- Matérialisation, organisation et animation d'un espace parents
 - Rencontres débats, ateliers culturels, actions communes au service de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
 - Organisation de cafés de parents
 - Organisation de soirées jeux entre parents et enfants avec une ludothèque au collège
 - Intervention d'une compagnie de théâtre forum
 - Visites sur Paris parents/enfants/collèges
-
- En proposant des ateliers pour les parents au sein des établissements scolaires : formation e-parentalité avec Emmaüs Connect



Informations sur les budgets 2021 des collèges



Composition du Conseil d'administration

(articles R421-14 à -19 C. éduc modifiés par le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014)

- **Principe de représentation tripartite :**

- 1/3 administration, collectivités territoriales et personnalités qualifiées,
- 1/3 personnels (enseignants, ATTEE)
- 1/3 usagers (élèves, parents d'élèves)

24 ou 30 membres selon la taille et la nature de l'établissement

- Membres de droit : le chef d'établissement, le chef d'établissement adjoint, le conseiller principal d'éducation, l'adjoint gestionnaire et le directeur de la SEGPA)
- des membres élus (personnels, parents et élèves)
- des membres désignés (les représentants des collectivités territoriales)
- des personnalités qualifiées.

Décret du 24 octobre 2014 : le nombre de représentants de la collectivité de rattachement a été porté à 2, au lieu d'un seul précédemment, et la commune siège n'est plus représentée que par 1 ou 2 personnes en fonction du nombre d'élèves



Compétences du conseil d'administration **(articles R421-20 à -24 C. éduc)**

- C'est l'**organe délibérant** de l'établissement qui fixe les règles d'organisation de l'établissement, adopte de projet d'établissement et approuve le contrat d'objectifs ;
- **Il délibère** sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, ses conditions matérielles, les questions relatives à l'hygiène, à la santé, à la sécurité ;
- **Il adopte** notamment le budget et le compte financier de l'établissement, les tarifs des ventes des produits et prestations de services réalisés, le règlement intérieur, le plan de prévention de la violence ;
- **Il donne son accord** sur les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves, le programme de l'association sportive, la passation des marchés, contrats et conventions, la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires ;
- **Il autorise** l'acceptation des dons et legs, l'acquisition ou l'aliénation des biens ainsi que les actions à intenter ou à défendre en justice et la conclusion de transactions ;

Les conseils d'administration d'un établissement sont solidaires d'année en année des décisions qu'ils prennent. Certaines décisions pourront avoir des conséquences , notamment financières , qui iront bien au delà de l'année de représentativité du CA qui les a prises.



Fonctionnement du conseil d'administration

(articles R421-25 C. éduc)

- Les séances ne sont pas publiques et le quorum doit être atteint (la moitié des membres +1).
- Il se réunit au moins 3 fois par an en **séance ordinaire** : **budget**, Dotation horaire globale (répartition des heures de cours pour l'année scolaire à suivre et impact sur les postes d'enseignants) et **compte financier**.
- Il peut également être réuni en **séance extraordinaire**, sur un ordre du jour déterminé, sur demande de l'autorité académique, de la collectivité de rattachement, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres
- **Le chef d'établissement** fixe les dates et heures des séances, envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins 10 jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence.
- Certains domaines tels que l'organisation du temps scolaire, les modalités de la vie scolaire, l'emploi de la DHG doivent faire l'objet d'une instruction préalable en **commission permanente** (formation restreinte de 12 membres),
- Le vote secret est de droit si un membre du conseil d'administration le demande.
- En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.



Rôles du chef d'établissement

- **Représentant de l'État** : il est garant de la sécurité des personnes et des biens, de l'hygiène et de la salubrité de l'établissement, il est responsable de l'ordre de l'établissement
- **Président du conseil d'administration**
- **Ordonnateur** de l'Établissement public local d'enseignement (EPLÉ) : cf. 2.1 infra

Calendrier

- **2 séances particulièrement importantes pour le Département** :
 - Vote du **budget** N+1 (fin novembre-début décembre), après le vote des dotations de fonctionnement
 - Vote du **compte financier** N-1(fin avril)

Modalités de communication avec les services départementaux

- Transmission aux élus des **notes d'actualité** de leurs collèges 3 fois par an : fin août (rentrée), mi-novembre (après le vote de la dotation N+1) et avril (avant le vote du compte financier)
- Transmission aux élus des **notifications de dotations** N+1 de leurs collèges ainsi que l'ensemble des documents budgétaires communiqués par le CD aux collèges (novembre)



La répartition des rôles entre la collectivité et le collège en matière budgétaire

(article L 421-23 du code de l'Éducation) :

- **Le Président du Conseil départemental :**
 - s'adresse directement au chef d'établissement pour lui communiquer les objectifs fixés par la collectivité (dans les domaines qui relèvent de sa compétence)
 - lui attribue des moyens pour atteindre ces objectifs (rôle de financeur de la collectivité)
- **Le chef d'établissement :**
 - est chargé de mettre en œuvre ces objectifs
 - doit rendre compte de l'utilisation de ces moyens (rôle d'autorité de contrôle de la collectivité)



Le calendrier d'une année budgétaire

(article L 421-11 du code de l'Éducation) :

- Octobre : **notification** de la dotation de fonctionnement par le Département : avant le 1^{er} novembre N-1
- Novembre : délibération du **conseil d'administration** sur le budget du collège (au plus tard 30 jours après la date d'accusé de réception par le collège de la notification de la dotation de fonctionnement)
- Décembre : **transmission** du budget aux autorités de contrôle (Rectorat et Conseil départemental) : dans les 5 jours suivant le vote du conseil d'administration
- Janvier : **Caractère exécutoire** du budget (30 jours après la réception du dernier accusé de réception des autorités de contrôle si aucune d'entre elle n'a fait connaître son désaccord à l'établissement)
- En cours d'année : **décisions budgétaires modificatives**
- Avril : vote du **compte financier** au conseil d'administration



La présentation du budget :

- Les trois services généraux :
 - **Activités pédagogiques (AP)** : crédits pédagogiques, voyages, projets, CDI...
 - **Vie de l'élève (VE)** : aide à la demi-pension, fonds social...
 - **Administration et logistique (ALO)** : fluides, entretien, charges générales
- Les services spéciaux :
 - Bourses nationales
 - **Restauration et hébergement (SRH)** : cantine et internat
- Les opérations en capital : les investissements



Exemple de présentation budgétaire :

Recettes				Dépenses		
Service	Domaine	Activité	Compte	Service	Domaine	Activité
AP	ENS GEN	0MATH	7443	AP	ENS GEN	0MATH
AP	SEGPA	2GRATSEG	7443	AP	ENS SPE	2GRATSEG
AP	DIVERS	13MS	7411	AP	DIVERS	13MS
ALO	VIAB	0ELEC	7443	ALO	VIAB	0ELEC



DOTATION
DE FONCTIONNEMENT

=

BESOIN EN
FONCTIONNEMENT

-

AUTOFINANCEMENT
DE L'ÉTABLISSEMENT

LE BESOIN EN FONCTIONNEMENT

LA PART ÉLÈVE

+

LA PART «PATRIMOINE»

+

LA PART «SPÉCIFICITÉS»

45 € / élève

18,85 € pour le pédagogique
26,15 € pour l'administratif

10 000 €

Forfait fixe par établissement

3 000 €

Pour l'assurance des matériels sensibles des
établissements équipés « tout numérique »

Viabilisation

Chauffage - gaz - eau

Entretien

Contrats et réparations (1,18€/m² hors PPP et CM)

Charges générales

0,65 €/m² de bâtiment

Redevance spéciale

Pour le ramassage des déchets ménagers

Forfait pour une classe ou
dispositif spécifique

20,50 € - 184,50 €

Dotation par élève en fonction du champs
professionnel SEGPA

Transport vers les équipements
sportifs

4,08 € / élève en REP

7,66 € / élève en REP+

1 000 €

Par référent Handicap

Transport vers les équipements
sportifs

AUTOFINANCEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

1

Préconisation par le Département d'un fonds de roulement équivalent à 20% du besoin en fonctionnement 2021 :

- Les réfections sur fonds de roulement sont exceptionnellement suspendues sur la DGF 2021
- Comme chaque année, les prélèvements sur fonds de roulement ne pourront être autorisés avant la production du compte financier 2020

2

Déduction pour trop-perçus sur la dotation 2021



Éléments de contexte

- ➔ +1 121 collégiens prévus par la DSDEN (prévisions 07/2020),
- ➔ Des surcoûts liés à la crise sanitaire et un contexte budgétaire contraint
- ➔ Pas de réfections sur fonds de roulement : un effort pour le Département de 0,45 M€
- ➔ Une baisse des dotations d'État et de non-compensation financière des transferts de compétences (maintenance informatique globale...)

Une poursuite de l'engagement du Département :

La dotation de fonctionnement 2021 s'élève à 14,86 M€ (+0,15M€) dont 13,81 M€ en dotation initiale et 1,05 M€ (+0,67M€) en provision pour dotations complémentaires.

- ➔ **Soit une hausse de 0,98 %.**



1 - Une prise en compte du contexte exceptionnel de crise sanitaire.

Une forte incertitude sur le niveau des dépenses complémentaires liées au protocole sanitaire et des dépenses non réalisées pendant le confinement

Suspension exceptionnelle de l'application des réfections sur fonds de roulement, pour le calcul de la dotation 2021

→ une majoration de 450 000 € du montant de la dotation initiale.

Cet effort s'ajoute à l'équipement en masques de l'ensemble des collégiens du Département, et accompagne les collèges dans les actions qu'ils mettront en œuvre pour remédier aux difficultés héritées de la crise sanitaire.



2 – Part « élèves » : maintient pour 2021 et prise en charge directe des logiciels de vie scolaire.

La part de la dotation de fonctionnement relative aux effectifs, dite part « élèves », est constituée :

- ➔ d'une **part fixe désormais de 10 000 €** par établissement. La prise en charge par le Département de l'abonnement annuel aux logiciels d'emploi du temps et de vie scolaire des établissements dès 2021, permet une **économie de 1 850€ par établissement** (déduite de cette part fixe qui était auparavant de 11 850 €) mais engendre aussi un coût supplémentaire au moins équivalent pour le Département (environ + 240 000 €)
- ➔ d'une part calculée par l'application d'un forfait par élève à l'effectif de l'établissement et qui rassemble des dépenses pédagogiques et administratives. Cette part à 45€ par élève est maintenue à ce montant pour le calcul de la dotation 2021. L'augmentation des effectifs de rentrée 2020 génère donc une hausse de 0,04M€.



3 – Part « spécificités » maintenue avec une prise en charge par le Département des transports EPS via une subvention spécifique.

Ouverture de 4 nouvelles ULIS

Augmentation des effectifs des SEGPA

+ 4,08 % crédits consacrés aux classes spécifiques (0,43 M€)

Par ailleurs : mise en place des projets spécifiques pour les SEGPA, accompagnement des actions innovantes en ULIS, mise en place de services civiques sur l'accessibilité.

Financement du transport et des lignes d'eau grâce à une subvention spécifique sur la base d'une reconduction du montant de la dotation initiale 2020 de 667 000 euros.

Cette subvention spécifique est retranchée de la dotation initiale des établissements.



4 - Stabilité de la part « patrimoine » (8,35 M€, + 0,61%) afin de soutenir la maintenance préventive des collèges

Le montant des crédits de **viabilisation** est de 5,41 M€ soit une augmentation de 0,96% liée aux ajustements de consommation des nouveaux EPLE.

Les crédits d'**entretien** sont stables (2,36M€, + 0,01 %).

➔ Une base de données de contrat moins bien renseignée par les établissements en fin d'année suite à la crise sanitaire.

➔ Une compensation par une augmentation de la partie liée à la surface (+0.09€/m²)



5 - Au delà des dotations notifiées, le projet éducatif départemental finance un grand nombre de projets

Le soutien aux projets des établissements dans le cadre du PED :

- En fonction de la mobilisation des collèges sur les propositions faites par le Département, les budgets dans le cadre du PED varient de 12 000€ à 83 000€ par collège avec une moyenne à 28 800 euros.
- Pour être certains qu'aucun collège ne soit lésé et ainsi garantir une équité entre tous les collèges publics, depuis 3 ans, une équipe de 10 chargé-e-s de projets rencontrent régulièrement chaque collège pour répondre à ses besoins identifiés et son projet d'établissement.
- Un soutien important dans le domaine sportif au sein du PED : le fonctionnement des Associations sportives de collèges, le golf et l'équitation, le triballon, le jeux des collèges, des séjours sportifs, la base de loisirs de Champs-sur-Marne.... Ces actions touchent plus de 7000 élèves pour près de 813 000 euros annuels.



La Restauration



Objectifs restauration 2018-2021 Vers une restauration durable

2 modèles en fonction des collèges:

- Cuisines centrales qui desservent des offices de réchauffage
- Cuisines de production

Volonté des élus départementaux de transformer le modèle de restauration

- ➔ respecter la loi Egalim (+ de bio, + de produits locaux....)
- ➔ permettre aux collégiens de Seine-Saint-Denis de bénéficier d'une alimentation de qualité et d'un accompagnement éducatif renforcée à la fois sur le temps de la pause méridienne et sur l'enjeu de la transition écologique et de l'alimentation durable et responsable.

Qu'est-ce que cela change pour vos enfants?

Ils trient davantage pour éviter le gaspillage

Ils mangent plus de plats végétariens

Ils mangent depuis 1 an davantage de produits de qualité (bio, label...)

Nous voulons les associer davantage aux compositions de menus

Nous voulons conduire plus d'actions d'éducation au goût et + d'actions santé/nutrition

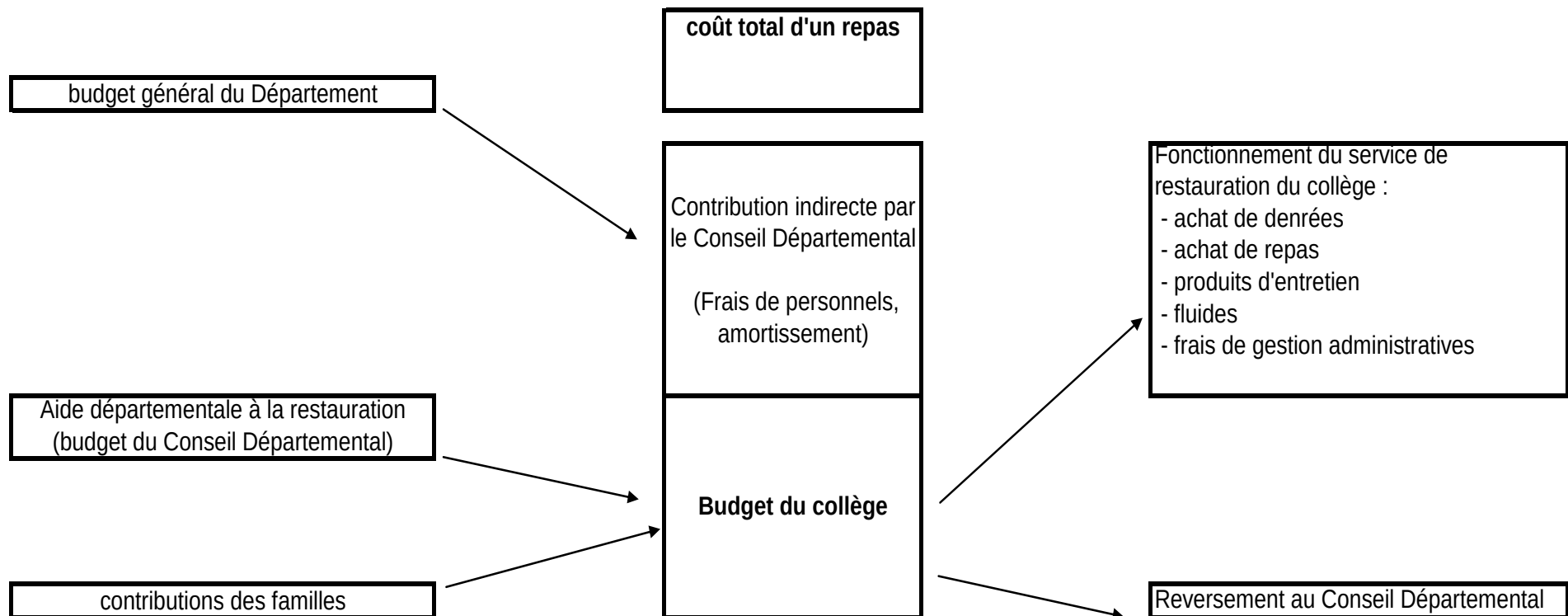


Coût de revient d'un repas

Le coût de revient d'un repas est évalué entre 10€ et 12€ répartis de la façon suivante :

denrées	2,10 €
frais de personnel	3,82 €
dépenses d'entretien	0,32 €
dépenses administratives	0,04 €
dépenses produits d'entretien +entretien du linge	0,14 €
dépenses d'énergies	0,28 €

La restauration





La Sectorisation des collèges



Campagnes de sectorisation pour la rentrée 2021

- **3 révisions approfondies de la sectorisation : dossiers concernant l'ensemble des collèges d'une ou de plusieurs villes**
 - Aulnay-sous-Bois
 - Pantin/Les Lilas
 - Livry-Gargan/Sevran
- **3 révisions partielles de la sectorisation : dossiers concernant 2 ou 3 collèges**
 - Bagnolet/Montreuil
 - Romainville/Noisy-le-Sec
 - Vaujours/Coubron/Tremblay-en-France



Le Département élargit la concertation aux parents d'élèves pour les projets de révision de la sectorisation

Sectorisations approfondies

- Fédérations départementales des parents d'élèves
- Unions locales
- Parents d'élèves issus·es du CA des collèges

Sectorisations partielles

- Fédérations départementales des parents d'élèves
- Unions locales